

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN.

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Joël BARBIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Sophie BIZOUARD à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP, Mme Sylvie GUERIN à Mme Simone MOUZANUIK.

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : M. Olivier FRIMOUT

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Olivier FRIMOUT est désigné pour remplir cette fonction.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EVOLUTION ET EXTENSION DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION

Délibération n° MA-DEL-2018-032

Rapporteur : Mme Béatrice DESMOUCEAUX

La commune de Saint Martin de Fontenay s'est orientée depuis 2014 dans le développement de son offre de services culturels sur le territoire. Cette orientation nécessite une transformation de la bibliothèque de la commune pour adapter son fonctionnement aux usages actuels en proposant une offre de services diversifiée, des horaires élargis et un programme d'animation plus étoffé.

Outre l'enrichissement quantitatif et qualitatif de son offre de services, la transformation de la bibliothèque passe par la réalisation d'un nouvel équipement car l'implantation des locaux actuels (situés dans l'enceinte scolaire) tout comme la polyvalence professionnelle (périscolaire et bibliothèque) de la responsable constituent des freins au développement des créneaux d'ouverture au public.

La dynamique de ce projet est portée par la volonté politique des élus qui souhaitent élargir l'offre culturelle sur le territoire communal et par l'agent responsable de la bibliothèque qui propose déjà une diversification et une modernisation de l'offre de services en s'appuyant sur le réseau et l'accompagnement de la Bibliothèque du Calvados. Le succès et l'intérêt de la population et des usagers pour ces nouvelles propositions ne font que confirmer la volonté des élus et des agents de faire évoluer la bibliothèque.

Cette dynamique a permis malgré les contraintes d'engager une première étape d'extension des horaires, en octobre 2017, en réorganisant différemment le planning de l'agent responsable de la bibliothèque ce qui a permis de passer de 5h30 d'ouverture au public à 8h30, à ce jour.

En concertation avec l'agent responsable de la bibliothèque et les bénévoles, les élus souhaitent maintenant s'engager vers une extension beaucoup plus importante des heures d'ouverture au public afin de s'adapter aux nouveaux rythmes de vie de la population et de toucher d'autres publics potentiels. L'objectif est de passer à 24 heures d'ouverture en 3 ans. Cette volonté politique permettrait de passer de 5h30 d'ouverture en 2017 à 24h en 2021, soit une augmentation de 336 % du temps d'ouverture au public.

Cette mise en place nécessite des moyens humains et financiers, facteurs essentiels à sa réussite et à son efficacité.

Publics visés et partenariats à renforcer et à développer :

Dans l'objectif du développement et de la création d'une nouvelle bibliothèque, l'extension des horaires permettra de renforcer les partenariats et d'amener un nouveau public (relais assistantes maternelles, accueil de loisirs, local jeunes, les 14/19 ans, le publics adultes, le public « retraité »).

Diagnostic :

Un diagnostic territorial culturel a été réalisé par le Conseil Départemental en lien avec la communauté de communes et la commune de Saint Martin de Fontenay afin de définir le projet culturel du territoire. Ce projet est décliné en orientations et actions à mener sur le territoire pour développer l'accès à la culture sur le territoire. Le diagnostic culturel territorial vient conforter le constat des élus municipaux sur l'inadéquation de l'équipement et de l'offre avec le potentiel développement d'une commune de plus de 2600 habitants dotée d'un collège.

Le diagnostic est également complété par une enquête de satisfaction qui a été envoyée à l'attention des usagers de la bibliothèque, dont les résultats seront dépouillés le 5 juin 2018 et transmis en complément du dossier de demande de dotation générale de décentralisation (DGD).

Bénéfices attendus :

Les bénéfices attendus de l'extension des horaires sont nombreux : hausse de la fréquentation, hausse du taux d'inscrits, élargissement des publics visés, développement de nouveaux services et de l'offre d'animation, augmentation de la mutualisation de l'espace bibliothèque, approfondissement et développement des partenariats.

Moyens humains et financiers mis en œuvre :

✓ **Les moyens humains**

Actuellement, la responsable bibliothèque partage son temps de travail entre différentes tâches consacrées à la bibliothèque municipale et aux services périscolaires.

La répartition et l'organisation de son temps de travail entre ses différentes activités ont été revues de façon à lui permettre de pouvoir consacrer davantage de temps aux projets de développement des animations et de pouvoir assurer l'ouverture au public sur les nouveaux créneaux. A partir du 1^{er} septembre 2018, 100% de son temps de travail seront dédiés à la bibliothèque

L'affectation à temps complet de la responsable bibliothèque nécessite le recrutement d'un agent à temps non complet pour assurer son remplacement sur les temps périscolaires. Concrètement, le remplacement de l'agent sera effectué par un agent exerçant 3 h 20 de surveillance sur le temps méridien et 8 h de surveillance en garderie, soit un total de 11.50/35ème.

✓ **Les moyens financiers**

L'impact financier supplémentaire pour la commune, par rapport à la situation actuelle, est estimé de la manière suivante :

- Recrutement d'un agent technique territorial sur la base de l'échelon 1 (Indice brut 347 IM 325)
- Entre septembre et décembre 2018 l'impact financier est estimé en traitement brut à 2201.76€ avec des charges patronales estimées à 924.74€.

Le coût total employeur est donc estimé à 3126.50€ sur la période.

- En année pleine à partir de janvier 2019 l'impact financier est estimé en traitement brut à 6605.29 € / an avec des charges patronales estimées à 2774.22 € / an.
Le coût total employeur est donc estimé à 9379.51 € / an

Calendrier de mise en œuvre :

Les contraintes liées à l'équipement actuel obligent la commune à proposer une extension des horaires en trois temps. Cet engagement sera contractualisé avec le Conseil Départemental dans la convention triennale passée avec la bibliothèque du Calvados :

- Une extension de 8h30 à 13h45 à partir de septembre 2018
- Une extension de 13h45 à 16h15 à partir de janvier 2019
- Une extension de 16h15 vers un objectif de 24 heures minimum lors de la réalisation de la médiathèque.

Dès la réalisation de la nouvelle médiathèque, l'objectif est de s'engager à proposer un minimum de 24 heures d'ouverture au public en 2021. Le calendrier ne pourra être détaillé qu'en fonction de l'avancée du projet de construction de la future médiathèque.

Délibération n° MA-DEL-2018-032

Votants : 23

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame DESMOUCEAUX et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- L'évolution et l'extension des horaires de la bibliothèque
- La demande de subvention au taux maximum de la dotation générale de décentralisation
- autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU LOGICIEL ET DU CATALOGUE EN LIGNE DE LA BIBLIOTHEQUE

Délibération n° MA-DEL-2018-033

Rapporteur : Mme Béatrice DESMOUCEAUX

▪ **Le contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne :**

L'objet du contrat est de confier au prestataire de services la maintenance complète ainsi que l'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB.

Le contrat prend effet au 8 juin 2018 pour une durée d'un an.

Il est renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an sans que sa durée globale ne puisse excéder 3 ans. Le montant de la redevance pour la maintenance et l'hébergement du catalogue en ligne est de 176 € HT / an.

▪ **Le contrat de maintenance du logiciel :**

L'objet du contrat est de confier au prestataire de services la maintenance complète du logiciel MICROBIB installé en réseau à la bibliothèque.

Le contrat prend effet au 8 juin 2018 pour une durée d'un an

Il est renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an sans que sa durée globale ne puisse excéder 3 ans. Le montant de la redevance pour la maintenance et l'hébergement du catalogue en ligne est de 422 € HT / an.

Délibération n° MA-DEL-2018-033

Votants : 23

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Mme DESMOUCEAUX et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la signature de la convention de contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne
- approuve la signature de la convention de contrat de maintenance du logiciel
- autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Délibération n° MA-DEL-2018-034

Rapporteur : M Silvère METAIRIE

Dans l'attente du passage et des résultats du concours d'attaché territorial et considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel, il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée pour un emploi de Directeur Général des Services pour une nouvelle période de 12 mois pour accroissement temporaire.

Délibération n° MA-DEL-2018-034

Votants : 23

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- le renouvellement du poste à temps complet de 35/35ème pour accroissement temporaire d'activité en qualité de Directeur Général des Services pour une nouvelle période de 12 mois,
- précise que les crédits sont inscrits au budget
- et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES DONNEES D'ETAT CIVIL

Délibération n° MA-DEL-2018-035

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Il s'agit d'une convention relative à la dématérialisation des données de l'état civil entre la commune et l'INSEE.

L'INSEE est chargé de la tenue du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Ce répertoire est mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques d'état civil établis et adressés à l'INSEE par les communes (mariages, PACS, naissances, décès...).

La convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la commune et l'INSEE pour la transmission par internet des données de l'état civil.

La commune utilisera pour cet échange un système de dépôt retrait de fichier intégré, application INSEE intégrée dans un logiciel éditeur

Délibération n° MA-DEL-2018-035

Votants : 23

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention relative à la dématérialisation des données de l'état civil et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous actes s'y rapportant.

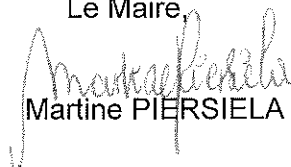
Prochains conseils municipaux :

- mardi 12 juin 2018 ;
- jeudi 12 juillet 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 54

Fait en deux exemplaires à
Saint Martin de Fontenay

Le Maire


Martine PIERSIELA

